

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 juillet 2024 à 18h30

2024/087 Aménagement-urbanisme / Approbation de la modification de droit commun du plan local d'urbanisme de Montgailhard (modification n°1)

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	39	13	52	52	0	0

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRÉSENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin (Dalou), Marine Bordes (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Monique Gonzales (Foix), Florence Rouch (Foix), Yves Marcerou (Gudas), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Jean-Claude Serres (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Brigitte Fontaine (Saint-Jean-de-Verges), Jean-Louis Pujol représenté par sa suppléante Bénédicte Fournié (Saint-Martin-de-Caralp), Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat), Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Jean-Paul Ferré (Vernajoul), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
Francis Authié (Foix) procuration à Colette Lagarde-Authié
Jean-François Gavelle (Foix) procuration à Elisabeth Clain
André Péchin (Foix) procuration à Florence Rouch
Pierre Ville (Ganac) procuration à Paul Cayrol
Francis Laguerre (Prayols) procuration à Thomas Fromentin
Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport) procuration à Annie Bouby
Didier Blanleuil (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Brigitte Fontaine
Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Nathalie Maury
Martine Esteban (Varilhes) procuration à Daniel Besnard
Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
Agnès Batsalle (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne

ABSENTS :

Michel Mabillot (Crampagna), Paul Hoyer (Ferrières), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Lawrence Bories (Foix), Pascale Canal (Foix), Morgane Pommiers (Foix), Quentin Gascuel (Foix), Norbert Meler (Foix), Anne-Sophie Tribout (Foix), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Philippe Watremez (Pradières), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Julie Van Molle (Varilhes), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/087

Aménagement-urbanisme / Approbation de la modification de droit commun du plan local d'urbanisme de Montgailhard (modification n°1)

Rapporteur : Thomas Fromentin

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L153-36 à L153-44 ;

Vu les statuts de L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Montgailhard approuvé le 26 octobre 2006 ;

Vu la délibération n°2021/113 de L'agglo Foix-Varilhes du 22 septembre 2021 approuvant la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Montgailhard ;

Vu le jugement du tribunal administratif de Toulouse portant la référence n°2201223-6 en date du 29 mars 2024 prononçant un sursis à statuer jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la notification du présent jugement imparti à la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes pour notifier une délibération au tribunal, régularisant le vide tenant à la méconnaissance de l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024/059 du 22 mai 2024 portant approbation de la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Montgailhard ;

Vu la délibération du conseil municipal de Montgailhard du 12 septembre 2023, donnant son accord pour lancer une modification de son PLU en vue d'autoriser une implantation commerciale sur les parcelles AA236 et AA303 ;

Vu la délibération n°2024/051 du 3 avril 2024 portant modification du périmètre de la zone d'activité économique de Peysales ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2024 portant prescription d'une modification de droit commun du PLU de Montgailhard ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2024 prescrivant l'enquête publique relative à la modification de droit commun du PLU de la commune de Montgailhard ;

Considérant que depuis le 1er juillet 2021, conformément à l'article 136 de la loi Alur, L'agglo Foix-Varilhes est compétente en matière de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Considérant que les avis des personnes publiques associées et les résultats de l'enquête publique justifient quelques adaptations mineures du projet de modification du PLU de Montgailhard ;

Considérant que le projet de modification de droit commun du PLU de Montgailhard, tel qu'annexé à la présente délibération, est prêt à être approuvé ;

La procédure de modification est rendue nécessaire pour faire évoluer le règlement du plan local d'urbanisme, afin de :

- Travailler la cohérence entre le périmètre de la zone commerciale de Peysales, l'usage actuel ou à venir de plusieurs parcelles sur la commune de Montgailhard et les dispositions réglementaires relatives à ces espaces dans les documents d'urbanisme de Foix et de Montgailhard.
- Permettre la mise en œuvre de projets structurants pour le territoire, avec l'installation d'une pharmacie et d'un cabinet médical.

Le dossier de modification a été élaboré par le bureau d'études AMENA. Les modifications apportées au PLU de Montgailhard consistent en la création d'un secteur UEc (à vocation commerciale) englobant plusieurs parcelles actuellement en zone UB (à vocation résidentielle), afin de s'inscrire en cohérence avec le périmètre de la zone commerciale de Peysales. Le zonage et le règlement écrit sont modifiés en conséquence.

Le projet de modification du PLU a ensuite été notifié le 2 avril 2024 aux personnes publiques pour avis. Les avis suivants ont été reçus :

- Avis de la chambre d'agriculture ne formulant aucune observation en date du 4 avril 2024.
- Avis favorable du SCoT de la Vallée de l'Ariège en date du 23 avril 2024.
- Avis favorable de l'État en date du 29 avril 2024.

Le projet de modification du PLU de Montgailhard a été soumis à enquête publique du 27 mai 2024 à 9h au 11 juin 2024 à 12h.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la modification de droit commun du PLU de Montgailhard assorti des recommandations suivantes :

- Mise en œuvre de la proposition de L'agglo : identifier les deux cèdres à protéger dans le règlement graphique, conserver la protection des deux cèdres dans le règlement, mais supprimer la protection de la parcelle AA236.
- Aménager le point d'arrêt « rue du vignoble » de L'agglo-bus avec réalisation de la liaison piétonne sécurisée.
- Anticiper l'aménagement de l'itinéraire « vélo » et compléter le règlement écrit pour la mise en place de stationnement 2 roues.

Les recommandations du commissaire enquêteur, qui pour certaines s'appuient sur des observations formulées par les personnes publiques associées ainsi que des demandes formulées à l'enquête publique, sont prises en compte.

La prise en compte de ces recommandations amène à apporter les modifications suivantes dans le projet de modification du PLU de Montgailhard :

- Suppression de la protection de la parcelle AA236 au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme (mais maintien de la protection des deux cèdres).
- Complément du règlement écrit sur le stationnement des deux-roues.

L'aménagement de l'arrêt de bus « rue du vignoble » et la liaison piétonne sécurisée seront réalisés, après les travaux de construction de la pharmacie et du cabinet médical, mais ne relèvent pas du projet de modification du PLU.

Ces modifications permettent une amélioration et une meilleure compréhension du projet et ne remettent pas en cause son équilibre général.

La procédure étant arrivée à son terme, il s'agit désormais d'approuver la modification de droit commun n°1 du PLU de Montgailhard.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : APPROUVE le projet de modification de droit commun du plan local d'urbanisme de Montgailhard, tel qu'annexé à la présente.

Article 2 : DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage au siège de L'agglo Foix-Varilhes et en mairie de Montgailhard pendant un mois et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Article 3 : DIT que la présente délibération sera exécutoire dans les conditions définies à l'article L153-23 du code de l'urbanisme.

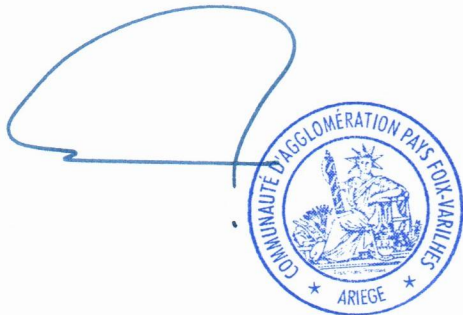
Article 4 : MANDATE le président pour conduire toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 10 juillet 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.